

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Objet du marché

Prestations de location de véhicules et matériels dans le cadre d'une lutte contre une pollution marine sur le littoral de la zone de défense et de sécurité nord

- **Lot 13** : Location de nettoyeurs haute-pression, de pompes techniques, récupérateurs et de groupes électrogènes
- **Lot 14** : Location et livraison de bungalows, tente gonflable de chantier, conteneurs et mobiliers
- **Lot 15** : Location et livraison de clôtures, barrières, portes et portails
- **Lot 16** : Location de véhicules de transport sans conducteur
- **Lot 17** : Location et livraison de véhicules et engins de chantier sans conducteur
- **Lot 18** : Location et livraison de véhicules et engins de chantier avec conducteur
- **Lot 19** : Location et livraison de grues mobiles avec opérateur
- **Lot 20** : Location d'engins de transport de matériels avec chauffeur
- **Lot 21** : Location et livraison de bateau sans pilote
- **Lot 22** : Location et livraison de bateau avec pilote
- **Lot 23** : Location et livraison de machines à nettoyer les plages
- **Lot 24** : Location et livraison de bennes et camions pour déchets issus de chantiers de lutte contre les pollutions par hydrocarbures (ou autres pollutions chimiques)
- **Lot 25** : Location d'une barge de transport de déchets collectés en mer avec opérateurs

Remise des offres

Date limite de réception : 05/05/2026 à 16h00

Le présent CCTP comporte 0 annexe.

Table des matières

Préambule.....	3
Article 1 – Objet – Dispositions générales.....	4
Article 2 – Description des lots.....	4
2.1. Lot 13 – Location de nettoyeurs haute-pression, de pompes techniques, récupérateurs et de groupes électrogènes.....	4
2.2. Lot 14 – Location de bungalows, tente gonflable de chantier, conteneurs et mobiliers.....	7
2.3. Lot 15 – Location de clôtures, barrières, portes et portails.....	8
2.4. Lot 16 – Location de véhicules de transport sans conducteur.....	8
2.5. Lot 17 – Location de véhicules et engins de chantier sans conducteur.....	9
2.6. Lot 18 – Location de véhicules et engins de chantier avec conducteur.....	10
2.7. Lot 19 – Location de grues mobiles avec opérateur.....	10
2.8. Lot 20 – Location d’engins de transport de matériels, avec chauffeur.....	11
2.9. Lot 21 – Location de bateau, sans pilote.....	11
2.10. Lot 22 – Location de bateau, avec pilote.....	11
2.11. Lot 23 – Location de machines à nettoyer les plages.....	12
2.12. Lot 24 – Location de bennes, réservoirs et camions pour déchets issus de chantiers de lutte contre les pollutions par hydrocarbures (ou autres pollutions chimiques).....	12
2.13. Lot 25 – Location d’une barge de transport de déchets collectés en mer, avec opérateurs.....	13

Préambule

Dans la suite du présent document le terme :

- "marché" désigne un "accord-cadre à bons de commande"
- "CCAG" désigne le Cahier des Clauses Administratives Générales relatif aux Fournitures Courantes et Services (FCS)
- "prestation" désigne une opération spécifique
- "lot" désigne un ensemble cohérent de prestations
- "l'acheteur" désigne
 - un préfet de département en l'absence de coordination zonale
 - le préfet de zone de défense en cas de délégation à des fins de coordination
 - tout représentant de l'acheteur (RA) ayant reçu délégation pour agir de la part de l'une ou l'autre de ces autorités

Les dispositions spécifiques POLMAR prévues dans les dispositifs ORSEC sont mises en œuvre en cas de pollution maritime accidentelle par hydrocarbures (ou autre produit chimique). Elles permettent la mobilisation et la coordination de moyens de lutte :

- la disposition spécifique POLMAR-Mer relève des préfets maritimes et a trait aux interventions en mer ;
- la disposition spécifique POLMAR-Terre est applicable sur la frange côtière et relève des préfets de département.

À la suite d'une pollution majeure du littoral, les opérations de lutte démarrent très rapidement, une fois les opérations de secours achevées. Elles sont assurées dans les premières heures par des moyens humains et matériels issus des services de l'État, des collectivités territoriales, des formations militaires de la sécurité civile, des associations désignées par le DO (Directeur des Opérations), d'intervenants privés dont les entreprises attributaires de marchés. Les premières interventions peuvent être mises en place grâce aux centres de stockage POLMAR-Terre qui stockent et entretiennent des matériels spécialisés, mobilisables par le Préfet de zone de défense et de sécurité.

Les opérations de lutte à terre sont dirigées par le Préfet de département, lequel met en place une structure de commandement pyramidale reposant sur un COD (centre opérationnel départemental) situé en préfecture, un ou plusieurs PCO (poste de commandement opérationnel), généralement situés en sous-préfecture, et, le cas échéant, un ou plusieurs PC de chantiers. Le Préfet de zone est chargé de la gestion de l'interface Terre/Mer et de la coordination des actions en cas de pollution touchant plusieurs départements.

En fonction de l'importance de la pollution, le littoral est découpé en secteurs dirigés chacun par un poste de commandement de chantiers (PC de chantiers) ayant en charge l'organisation et l'encadrement des différents chantiers. Chaque chantier correspond souvent à un site donné (une plage, un port...) ou une portion de site.

Le Cedre (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux) est l'expert scientifique en termes de reconnaissance, de recommandations sur la mise en œuvre de techniques et de matériel de dépollution adaptés, de définition des secteurs à nettoyer, de l'organisation et du suivi de chantier, de conseil sur la prise en compte de la sensibilité environnementale du milieu. Les titulaires des marchés sont donc susceptibles d'être en lien étroit avec le Cedre.

Dans ce cadre, et pour des pollutions majeures, il est nécessaire de faire appel à des entreprises privées spécialisées pour prendre le relais, sur le long terme, des actions immédiatement engagées.

L'instruction du Premier Ministre du 19 juillet 2022 relative à la lutte contre la pollution du milieu marin, recommande de procéder à l'anticipation des contrats publics pour le recours aux entreprises privées.

Article 1 – Objet – Dispositions générales

Le présent CCTP décrit les spécifications techniques minimales attendues pour chaque lot.
Le marché est multi-attributaires. Pour chaque lot il sera retenu, dans la mesure du possible, 3 titulaires.

Article 2 – Description des lots

2.1. Lot 13 – Location de nettoyeurs haute-pressure, de pompes techniques, récupérateurs et de groupes électrogènes

L'ensemble des matériels devra être conforme aux normes françaises et européennes en vigueur et respecter les caractéristiques techniques et niveaux de qualité minimum décrits ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la location de matériels présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

Le lot comprend l'ensemble des opérations nécessaires au chargement, transport et déchargement sur le site de livraison.

N° de prix	Désignation
13.1	Location d'un nettoyeur haute-pressure eau chaude Ce prix rémunère l'équipement et les moyens annexes nécessaires à son bon fonctionnement (groupe, flexibles, raccords, etc). L'ensemble du matériel devra être conforme aux normes environnementales en vigueur. Il devra être construit dans les règles de l'art avec les témoins et arrêts de sécurité nécessaires à son bon fonctionnement, à la préservation de sa sécurité, à la protection des travailleurs et de l'environnement. Les flexibles hydrauliques doivent être conformes à la réglementation en vigueur. Ils seront équipés de coupleurs rapides plats anti-pollution en acier inoxydable avec retenue de fuite lors des branchements (norme ISO 16028). Description : ◦ nettoyeur haute-pressure thermique autonome sur remorque ◦ alimentation de la pompe haute pression obtenue par l'intermédiaire d'une pompe à amorçage automatique ◦ utilisation possible eau douce et eau de mer ◦ utilisation possible eau chaude <u>et</u> eau froide ◦ débit en eau chaude compris entre 450 et 900 l/h ◦ pression de service en eau chaude compris entre 70 et 230 bars ◦ longueur minimum de tuyau d'aspiration : 5 m ◦ longueur minimum de tuyau haute pression : 20 m Norme NF EN 1829-1 et 1829-2

N° de prix	Désignation
13.2	Location d'une pompe thermique auto-amorçante pour hydrocarbures dont la viscosité est inférieure à 20 000 cSt Associée ou non à un récupérateur, cette pompe servira au transfert d'hydrocarbures, par exemple entre deux contenants. Ce prix rémunère l'équipement et les moyens annexes nécessaires à son bon fonctionnement (groupe, flexibles, raccords, etc). L'ensemble du matériel devra être conforme aux normes environnementales en vigueur. Il devra être construit dans les règles de l'art avec les témoins et arrêts de sécurité nécessaires à son bon fonctionnement, à la préservation de sa sécurité, à la protection des travailleurs et de l'environnement. Les flexibles hydrauliques doivent être conformes à la réglementation en vigueur. Ils seront équipés de coupleurs rapides plats anti-pollution en acier inoxydable avec retenue de fuite lors des branchements (norme ISO 16028). Description : 2 types de pompe dont les capacités sont (pour une viscosité égale à celle de l'eau) : pompe < 30 m³/h, et pompe > 30 m³/h : ◦ équipées d'un moteur thermique ◦ pompes auto-amorçantes ◦ hauteur d'aspiration minimum : 8 m ◦ tuyau d'aspiration minimum : 10 m ◦ tuyau de refoulement minimum : 50 m Norme AFNOR T71-200
13.3	Location d'une pompe thermique auto-amorçante pour hydrocarbures dont la viscosité est supérieure à 20 000 cSt Associée ou non à un récupérateur, cette pompe servira au transfert d'hydrocarbures, par exemple entre deux contenants. Ce prix rémunère l'équipement et les moyens annexes nécessaires à son bon fonctionnement (groupe, flexibles, raccords, etc). L'ensemble du matériel devra être conforme aux normes environnementales en vigueur. Il devra être construit dans les règles de l'art avec les témoins et arrêts de sécurité nécessaires à son bon fonctionnement, à la préservation de sa sécurité, à la protection des travailleurs et de l'environnement. Les flexibles hydrauliques doivent être conformes à la réglementation en vigueur. Ils seront équipés de coupleurs rapides plats anti-pollution en acier inoxydable avec retenue de fuite lors des branchements (norme ISO 16028). Description : 2 types de pompes dont les capacités sont (pour une viscosité égale à celle de l'eau) : pompe < 30 m³/h, et pompe > 30 m³/h : • équipées d'un moteur thermique • pompes auto-amorçantes • hauteur d'aspiration minimum : 8 m • tuyau d'aspiration minimum : 10 m • tuyau de refoulement minimum : 50 m Norme AFNOR T71-200

N° de prix	Désignation
13.4	Location d'une pompe thermique auto-amorçante à eau Ce prix comprend l'équipement et les moyens annexes nécessaires à son bon fonctionnement (groupe, flexibles, raccords, etc). L'ensemble du matériel devra être conforme aux normes environnementales en vigueur. Il devra être construit dans les règles de l'art avec les témoins et arrêts de sécurité nécessaires à son bon fonctionnement, à la préservation de sa sécurité, à la protection des travailleurs et de l'environnement. Les flexibles hydrauliques doivent être conformes à la réglementation en vigueur. Ils seront équipés de coupleurs rapides plats anti-pollution en acier inoxydable avec retenue de fuite lors des branchements (norme ISO 16028). Description : Pompe d'une capacité de 25 m³/h minimum : • équipée d'un moteur thermique • pompe auto-amorçante • hauteur d'aspiration minimum : 8 m • tuyau d'aspiration muni d'une crépine minimum : 10 m • tuyau de refoulement minimum : 50 m Norme AFNOR T71-200
13.5	Lances incendie avec jet diffuseur 3 positions : type robinets incendie armés (RIA). Raccords Guillemin DN 40 minimum, équipé d'un adaptateur permettant le raccordement au tuyau de refoulement de la pompe à eau du prix 4 ci-dessus.
13.6	Location d'un récupérateur à seuil équipé de sa pompe Ce prix comprend l'équipement et les moyens annexes nécessaires à son bon fonctionnement (flexibles, raccords, etc). L'ensemble du matériel devra être conforme aux normes environnementales en vigueur. Il devra être construit dans les règles de l'art avec les témoins et arrêts de sécurité nécessaires à son bon fonctionnement, à la préservation de sa sécurité, à la protection des travailleurs et de l'environnement. Les flexibles hydrauliques doivent être conformes à la réglementation en vigueur. Ils seront équipés de coupleurs rapides plats anti-pollution en acier inoxydable avec retenue de fuite lors des branchements (norme ISO 16028). Description : • pour hydrocarbures de faible à moyenne viscosité • récupérateur flottant • tirant d'eau inférieur à 40 cm • débit (pour une viscosité égale à celle de l'eau) > 25 m³/h Norme UE
13.7	Location d'un écrémeur oléophile + pompe + groupe Selon son utilisation, l'écrémeur sera à disques ou à brosses ou à tambours. Ce prix comprend l'équipement et les moyens annexes nécessaires à son bon fonctionnement (flexibles, raccords, etc). L'ensemble du matériel devra être conforme aux normes environnementales en vigueur. Il devra être construit dans les règles de l'art avec les témoins et arrêts de sécurité nécessaires à son bon fonctionnement, à la préservation de sa sécurité, à la protection des travailleurs et de l'environnement. Les flexibles hydrauliques doivent être conformes à la réglementation en vigueur. Ils seront équipés de coupleurs rapides plats anti-pollution en acier inoxydable avec retenue de fuite lors des branchements (norme ISO 16028). Description : • pour hydrocarbures de faible à forte viscosité • récupérateur flottant • tirant d'eau inférieur à 40 cm • débit : jusqu'à 20 m³/h, en fonction de la viscosité du produit Norme UE

N° de prix	Désignation
13.8	Location d'un groupe électrogène Ce prix rémunère l'équipement et les moyens annexes nécessaires à son bon fonctionnement. L'ensemble du matériel devra être conforme aux normes environnementales en vigueur. Il devra être construit dans les règles de l'art avec les témoins et arrêts de sécurité nécessaires à son bon fonctionnement, à la préservation de sa sécurité, à la protection des travailleurs et de l'environnement. Description : • Groupe électrogène essence, 230 V, puissance délivrée mini 5 Kva • Groupe électrogène essence, 230 – 400 V, puissance délivrée mini 7 Kva • Groupe électrogène diesel, 230 – 400 V, puissance délivrée mini 20 Kva • Groupe électrogène diesel, 400 V, puissance délivrée mini 25 Kva • Groupe électrogène diesel, 400 V, puissance délivrée mini 50 Kva Norme EN ISO 8528

2.2. Lot 14 – Location de bungalows, tente gonflable de chantier, conteneurs et mobiliers

L'ensemble des matériels devra respecter les caractéristiques techniques décrites ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la location de matériels présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

Le lot comprend l'ensemble des opérations nécessaires au chargement, transport et déchargement sur le site de livraison.

N° de prix	Désignation
14.1	Bungalow de chantier Les prix comprennent l'installation sur site, le calage et la mise en service des modules livrés. (alimentation électrique dans tous les cas, et selon le module, alimentation en eau et vidange), et le nettoyage en fin de location. Les modules devront être isolés, munis d'une porte avec serrure et au minimum d'une fenêtre ouvrante. Les modules pourront abriter : - du mobilier de bureau ; - des équipements sanitaires (WC, lave-mains) ; - des vestiaires.
14.1.1	Module de bureau Module de 13 à 15 m² devant disposer d'un chauffage et être équipé au minimum de deux prises électriques et de deux éclairages.
14.1.2	Module vestiaire Module de 13 à 15 m² devant disposer d'un chauffage et d'au minimum 12 casiers et de bancs.
14.1.3	Module sanitaire Module de 13 à 15 m² devant disposer d'au minimum 6 cabines de toilettes distinctes et 4 lavabos communs. L'entretien et la vidange du module sont intégrés dans le prix.
14.2	Cabine WC chimique individuelle, avec lave-mains, porte-manteau, porte rouleau, poignée « libre/occupé » et vanne de vidange. L'entretien et la vidange quotidienne du module sont intégrés dans le prix.
14.3	Tente à armatures gonflables Il s'agit de tentes à armatures gonflables de base rectangulaire, type « base vie » ou « poste médical », pour la protection du personnel de chantier, alternative aux bungalows dans des sites présentant des contraintes particulières (espace disponible, sensibilité environnementale...). La tente est livrée avec les accessoires nécessaires à son montage 2 types de tentes : d'une surface de 15 m² et d'une surface de 30 m²
14.4	Barnum Structure en tube d'acier galvanisé, cadre complet de rigidification. Montage et fixation sans outil. Bâche étanche et robuste en toiture et sur les 4 faces, avec au minimum une porte équipée de fermetures éclairées. Dimension minimum : 30 m² et 50 m²

N° de prix	Désignation
14.5	Conteneur nu de 20 pieds , avec cadenas sécurisé
14.6	Conteneur de 20 pieds comprenant au minimum une alimentation électrique , avec cadenas sécurisé
14.7	Mobiliers de bureau Destiné à équiper les modules bureau ou les tentes à armatures gonflables. Il peut s'agir de bureau, de chaise ou d'armoire. Caractéristique minimum des équipements : • Chaise coque empilable en polypropylène, facile à nettoyer et résistante, • Table de réunion rectangulaire, 140 cm de long par 60 cm, facile à nettoyer et résistante, • Armoire de bureau métallique avec 4 niveaux minimum de tablette et fermeture avec serrure, 180 cm x 80 cm x 40 cm

2.3. Lot 15 – Location de clôtures, barrières, portes et portails

L'ensemble des matériels devra respecter les caractéristiques techniques décrites ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la location de matériels présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

Le lot comprend l'ensemble des opérations nécessaires au chargement, transport et déchargement sur le site de livraison.

N° de prix	Désignation
15.1	Barrière type « Vauban » ou équivalent Hauteur mini 1m, longueur mini 2m
15.2	Clôture de chantier rectangulaire grillagée en acier galvanisé 4 tubes Hauteur mini 2m, largeur mini 3,5 m y compris les accessoires (plots et colliers anti-vandalisme et toutes sujétions).
15.3	Portillon piéton grillagé, en acier galvanisé 4 tubes, pour clôture de chantier, pouvant être installé partout sur la clôture pour créer un accès Hauteur 2m, largeur mini 1,20m, fermeture avec charnière et loquet intégré.
15.4	Portail véhicule grillagé, en acier galvanisé 4 tubes pour clôture de chantier Hauteur mini 2m, 2 vantaux, largeur totale mini 6 m, équipé de roulettes, fermeture avec charnière et loquet intégré.

2.4. Lot 16 – Location de véhicules de transport sans conducteur

Les véhicules sont non-électriques.

Les conditions générales de location devront être précisées dans un contrat de location établi par le loueur. Les véhicules doivent être assurés tout risque et prévoir au minimum deux conducteurs.

Les véhicules devront respecter les caractéristiques techniques décrites ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la location de matériels présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

N° de prix	Désignation
16.1	Fourgonnette 2 modèles : 9 m³ et 12 m³
16.2	Minibus Capacité de 9 places assises.
16.3	Quad utilitaire 4 roues motrices, homologué route Puissance minimale de 550 cc avec croc de remorquage.

N° de prix	Désignation
16.4	Quad utilitaire 4 roues motrices, homologué route Puissance comprise entre 300 et 400 cc
16.5	Remorque pour quad utilitaire De charge utile de 500 kg min avec plateau et ridelles de 40 cm de hauteur min.
16.6	Véhicule de tourisme 5 places assises
16.7	Véhicule de type 4 × 4 5 places assises

2.5. Lot 17 – Location de véhicules et engins de chantier sans conducteur

Les véhicules sont non-électriques.

Les véhicules et engins devront respecter les caractéristiques techniques décrites ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la location de matériels présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

N° de prix	Désignation
17.1	Chargeuse sur pneu, articulée, équipée d'un godet Capacité du godet comprise entre 700 et 1000 l.
17.2	Mini-chargeuse compacte Équipée d'un godet d'une capacité comprise entre 300 l et 500 l. 2 modèles : • sur pneus • sur chenilles (pour terrain à faible portance)
17.3	Chariot élévateur vertical diesel Avec rallonge de fourches et écartement des fourches variable • Capacité de charge : 3 tonnes mini • Capacité de charge : 6 tonnes mini
17.4	Chariot télescopique diesel , avec rallonges de fourches et écartement des fourches variable, 4 roues motrices : • Capacité de charge, à 6 m : 3 tonnes minimum • Capacité de charge, à 6 m : 6 tonnes minimum • Capacité de charge, à 6 m : 10 tonnes minimum
17.5	Moyenne pelle mécanique hydraulique Capacité de levage entre 10 et 15 tonnes, sur chenilles (pour terrain de faible portance)
17.6	Mini pelle mécanique hydraulique thermique Capacité de levage < 5 tonnes, sur chenilles (pour terrain de faible portance)
17.7	Tracteur de type agricole , équipé de pneumatiques adaptés notamment à la basse pression, 4 × 4, avec prise de force et arbre de transmission • Puissance 120 cv • Puissance mini 165 cv
17.8	Remorque pour tracteur Équipée de pneumatiques adaptés notamment à la basse pression • Charge utile 10 tonnes • Charge utile 15 tonnes
17.9	Bétonnière thermique tractable , utilisée pour le nettoyage des galets pollués • volume < 300 L • volume > 300 L

2.6. Lot 18 – Location de véhicules et engins de chantier avec conducteur

Les véhicules sont non-électriques.

Les engins devront respecter les caractéristiques techniques décrites ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la location de matériels présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

N° de prix	Désignation
18.1	Chargeuse sur pneu, articulée, équipée d'un godet Capacité du godet comprise entre 700 et 1000 l.
18.2	Mini-chargeuse compacte Équipée d'un godet d'une capacité comprise entre 300 l et 500 l. 2 modèles : • sur pneus • sur chenilles (pour terrain à faible portance)
18.3	Chariot élévateur vertical diesel Avec rallonge de fourches et écartement des fourches variable • Capacité de charge : 3 tonnes mini • Capacité de charge : 6 tonnes mini
18.4	Chariot télescopique diesel , avec rallonges de fourches et écartement des fourches variable, 4 roues motrices : • Capacité de charge, à 6 m : 3 tonnes minimum • Capacité de charge, à 6 m : 6 tonnes minimum • Capacité de charge, à 6 m : 10 tonnes minimum
18.5	Moyenne pelle mécanique hydraulique Capacité de levage entre 10 et 15 tonnes, sur chenilles (pour terrain de faible portance)
18.6	Mini pelle mécanique hydraulique thermique Capacité de levage < 5 tonnes, sur chenilles
18.7	Tracteur de type agricole 4 × 4, avec prise de force et arbre de transmission • Puissance 120 cv • Puissance mini 165 cv
18.8	Remorque pour tracteur Équipée de pneumatiques adaptés notamment à la basse pression • Charge utile 10 tonnes • Charge utile 15 tonnes
18.9	Toupie à béton , volume 7 m³ environ, utilisée pour le nettoyage des galets pollués

2.7. Lot 19 – Location de grues mobiles avec opérateur

Les engins devront respecter les caractéristiques techniques décrites ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la location de matériels présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

N° de prix	Désignation
19.1	Grue mobile poids lourd, automotrice, avec flèche télescopique 5 capacités de charge : - minimum de 10 t - minimum de 30 t - minimum de 50 t - minimum de 70 t - minimum de 100 t
19.2	Mini grue araignée, sur chenille Capacité de levage : - minimum : 4 t - minimum : 8 t

2.8. Lot 20 – Location d’engins de transport de matériels, avec chauffeur

Les engins devront respecter les caractéristiques techniques décrites ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la location de matériels présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

N° de prix	Désignation
20.1	Camion semi-remorque avec plateau De longueur utile comprise entre 13 et 14 m
20.2	Camion semi-remorque bâché de type savoyarde De longueur utile comprise entre 13 et 14 m, bâché

2.9. Lot 21 – Location de bateau, sans pilote

Les bateaux devront respecter les caractéristiques techniques décrites ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la location de matériels présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

N° de prix	Désignation
21.1	Bateau avec un moteur de 150 CV minimum , avec une quille, et coque rigide De longueur minimum 6 mètres
21.2	Bateau semi-rigide avec un moteur de 50 CV minimum , avec une quille, De longueur minimum 4 mètres

2.10. Lot 22 – Location de bateau, avec pilote

Les bateaux devront respecter les caractéristiques techniques décrits ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la location de matériels présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

N° de prix	Désignation
22.1	Bateau avec un moteur de 150 CV minimum , avec une quille, et coque rigide De longueur minimum 6 mètres

N° de prix	Désignation
22.2	Bateau semi-rigide avec un moteur de 50 CV minimum , avec une quille, De longueur minimum 4 mètres
22.3	Bateau avec capacité de levage , pour la mise à l'eau de corps morts équipés de chaîne de mouillage, ou la récupération de déchets en frange littorale : • 500 kg minimum • 2 tonnes minimum • 4 tonnes minimum • 6 tonnes minimum

2.11. Lot 23 – Location de machines à nettoyer les plages

Les machines devront être conformes aux normes françaises et européennes en vigueur et respecter les caractéristiques techniques et niveaux de qualité minimum décrites ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la location de matériels présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

N° de prix	Désignation
23.1	Mini cribleuse mobile autotractée , constituée d'un châssis portant une lame d'attaque vibrante qui prélève le sable, d'un tapis ajouré qui transporte et trie le sable et les déchets, et d'une benne escamotable réceptionnant les déchets. Profondeur de travail réglable, 10 cm minimum. Largeur de balayage de : • 0,75 m ± 10 cm • 1 m ± 10 cm
23.2	Cribleuse de nettoyage de plage, de taille moyenne , tractée par un tracteur agricole 4x4 pouvant évoluer à très basse vitesse d'une puissance mini de 120 cv avec chauffeur. Constituée d'un châssis portant une lame d'attaque vibrante qui prélève le sable, d'un tapis ajouré qui transporte et trie le sable et les déchets, et d'un conteneur réceptionnant les déchets. Profondeur de travail réglable, 10 cm minimum. Largeur de balayage < 2 m
23.3	Petit rouleau oléophile (largeur de balayage < 2 m) pourvu d'une chenillette, muni d'un conteneur réceptionnant les déchets.

2.12. Lot 24 – Location de bennes, réservoirs et camions pour déchets issus de chantiers de lutte contre les pollutions par hydrocarbures (ou autres pollutions chimiques)

Les équipements et engins listés ci-dessous seront utilisés dans le cadre :

- du stockage de déchets dangereux et non dangereux **solides ou pâteux** (bennes) ;
- du transport de ces déchets (camions bennes) ;
- de la reprise, du stockage et du transport de déchets dangereux **liquides**.

L'ensemble des fournitures devra être conforme aux normes françaises et européennes en vigueur et respecter les niveaux de qualités minimum décrits ci-dessous. Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la location de matériels présentant des caractéristiques différentes, sous réserve de justifier d'un niveau de performances au moins équivalentes (en termes d'efficacité, de résistance, de confort, de facilité d'utilisation...). Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

N° de prix	Désignation
Location de bennes et camions pour déchets issus de chantiers de lutte contre les pollutions par hydrocarbures (ou autres pollutions chimiques)	
24.1	Benne étanche amovible ADR, équipée d'une protection amovible, de capacité 10 m³ , destinée à la réception de déchets pâteux, emballages souillés... Conforme aux normes NF R 17-108 et NF R 17-144 (année 2018)

N° de prix	Désignation
24.2	Benne étanche amovible ADR, équipée d'une protection amovible, de capacité 15 m³, destinée à la réception de déchets pâteux, emballages souillés... Conforme aux normes NF R 17-108 et NF R 17-144 (année 2018)
24.3	Benne multi benne, équipée d'une protection amovible, de capacité 10 m³, destinée à la réception de déchets non dangereux et dangereux
24.4	Camion polybenne (ampliroll) pour bennes 10 – 15 m³ avec chauffeur poids-lourd, destiné à la dépose et à la reprise des bennes
24.5	Camion polybenne (ampliroll) avec une grue auxiliaire pour bennes 15 – 30 m³ avec chauffeur poids-lourd
24.6	Camion multibenne pour bennes 10 m³ avec chauffeur poids-lourd
24.7	Camion benne avec une grue auxiliaire avec chauffeur poids-lourd (pour récupération des big-bags par exemple)
24.8	Camion benne spécialisé dans le transport de déchets dangereux avec chauffeur poids-lourd Dans ce cas, prévoir un manuscopique pour charger la benne
24.9	Camion hydrocureur ADR 26 tonnes, avec chauffeur poids-lourd. Équipé pour le pompage d'hydrocarbures. Compatible avec le branchement d'un écrémeur.
24.10	Camion hydrocureur ADR 26/ATEX tonnes, avec chauffeur poids-lourd. Équipé pour le pompage d'hydrocarbure et pouvant fonctionner dans des environnements où des atmosphères explosives peuvent se former.
24.11	Semi-remorque citerne hydrocarbures monocuve 25 000L avec chauffeur poids-lourd pour le déchargement de déchets liquides depuis des navires
24.12	Semi-remorque citerne hydrocarbures 45 000L avec chauffeur poids-lourd, pour le déchargement de déchets liquides depuis des navires
Réservoirs de fracturation pour l'entreposage de déchets dangereux liquides issus de chantiers de lutte contre les pollutions par hydrocarbures (ou autres pollutions chimiques)	
24.13	Réservoir de fracturation, en acier, mobile, étanche. Destiné au stockage et à la décantation de grands volumes de déchets liquides dangereux (contaminés par des hydrocarbures) ; capacité comprise entre 50 et 80m³
24.14	Réservoir de fracturation, en acier, mobile, étanche, avec équipement de filtration. Destiné au stockage, à la décantation et à la filtration (charbon actif) de grands volumes de déchets liquides dangereux (contaminés par des hydrocarbures) ; capacité comprise entre 50 et 80m³
24.15	Réservoir de fracturation, en acier, mobile, étanche, équipé de serpentins de réchauffage. Destiné au stockage et à la décantation de grands volumes de déchets liquides dangereux hydrocarbonés très visqueux ; capacité comprise entre 50 et 80m³

2.13. Lot 25 – Location d'une barge de transport de déchets collectés en mer, avec opérateurs

L'objet du lot est la mise à disposition de barges de transport de déchets liquides dans les ports, en vue :

- du déchargement dans les ports en « ship to barge » des déchets liquides collectés en mer notamment par les Bâtiments de Soutien et d'Assistance Affrétés (BSAA) de la marine nationale ;
- du transport de ces déchets vers un lieu désigné de stockage ou de traitement, dans le respect de la réglementation environnementale, maritime et fluviale en vigueur sur les zones de navigation.

Le lot comprend l'acheminement et le maintien de la barge au port ainsi que l'ensemble des opérations nécessaires au chargement, au transport et au déchargement sur le site désigné de stockage ou de traitement, des déchets liquides collectés en mer.

Dans la réponse à l'appel d'offres, le candidat présente le catalogue (nombre et principales caractéristiques techniques) des barges à sa disposition.

Le titulaire peut proposer, dans le cadre de l'appel d'offres, la mise à disposition de dispositifs autres que des barges, sous réserve de justifier que ces dispositifs permettent de répondre aux objectifs rappelés ci-dessus. Sur la base des éléments fournis, l'acheteur décide de l'acceptabilité ou non de l'offre.

N° de prix	Désignation
25.1	Mise a disposition d'une barge de transport de déchets liquides de grande capacité (≥ 200 m3, capacité à préciser dans l'offre) dans un port maritime comprenant un dispositif de réchauffage et de refoulement des déchets liquides.